

Règlement du tournoi par équipes du CBNM

Samedi 18 & Dimanche 19 février 2023

I. GÉNÉRALITÉS

Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD et le règlement ci-après.

M François ALLARD en est le juge arbitre, M Philippe GALLAND est juge-arbitre adjoint. Leurs décisions sont sans appel. Ils sont compétents pour prendre toute décision dans l'intérêt du tournoi.

Les frais d'inscription sont fixés à 18 euros par joueur.

La date limite d'inscription est fixée au 9 février 2023 et le tirage au sort aura lieu le 13 février 2023, le tournoi se déroulera les 18 et 19 février 2023. Les inscriptions sont enregistrées par tableau par ordre d'arrivée, le cachet de la poste faisant foi.

Toute équipe (effectif minimum : 3 joueurs et 3 joueuses) est convoquée une heure avant le début de son premier match.

Les volants sont à la charge des joueurs et doivent être homologués. En cas de litige, les volants officiels du tournoi sont les PERFLY FSC 960.

Une tenue de sport conforme aux circulaires de la FFBaD est exigée. Chaque équipe porte un nom permettant de l'identifier, en lien avec le thème proposé.

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol sur les lieux de la compétition.

Toute participation au tournoi par équipe du CBNM implique l'adoption du présent règlement dans sa totalité.

II. LES JOUEURS

Chaque participant doit être licencié à la FFBaD pour pouvoir participer à la compétition.

Le tournoi est ouvert aux licenciés dans les séries **N, R, D, P, NC**.

Le tournoi est ouvert à tout licencié FFBaD quelle que soit l'implantation géographique de son club.

Chaque joueur, muni de sa licence, doit impérativement se faire pointer à la table de marque dès son arrivée sur le site.

De plus, chaque capitaine doit signer la fiche de déclaration de présence de son équipe pour chaque journée, et fournir une feuille de composition pour chaque rencontre.

III. LES ÉQUIPES

Les équipes doivent être composées d'au moins 3 femmes et 3 hommes.

Les joueurs d'une même équipe peuvent appartenir à des clubs différents et être de classements différents.

Chaque équipe désigne un (ou une) capitaine qui la représente auprès des autres équipes et qui est le seul interlocuteur autorisé à déposer une réclamation à la table de marque ou auprès du Juge Arbitre.

Chaque équipe doit être identifiable par un nom en lien avec le thème du tournoi et validé à l'inscription. Le nombre d'équipes est limité 30.

IV. LES TABLEAUX

Le tournoi est une compétition privée par équipes.

Afin de constituer les tableaux, les équipes engagées sont classées de la première à la dernière, dans l'ordre décroissant de leur total de points basé sur la somme du meilleur classement de chaque joueur

divisé par le nombre de joueurs de l'équipe. Elles sont ensuite réparties par groupes de 5 constituant les tableaux.

La répartition des équipes dans chacun des niveaux est déterminée par l'organisation et validée par le Juge Arbitre. Elle ne peut pas être remise en question.

Chaque tableau est constitué de poules de 5 équipes.

V. LE DÉROULEMENT DU TOURNOI

Chaque rencontre se déroule en 6 matchs, (1 SH, 1 SD, 1 DD, 1 DH et 2 MX).

Les joueurs et les joueuses d'une même équipe peuvent jouer dans 2 matchs au plus à chaque rencontre et dans 8 matchs au plus au cours d'une journée.

Un joueur ou une joueuse n'est pas obligé(e) de jouer toutes les rencontres.

La paire de joueurs alignée sur le mixte 1 devra avoir une côte CPPH supérieure à celle de la paire alignée sur le mixte 2.

Pour chaque rencontre, deux feuilles de composition sont fournies, chacun des deux capitaines, munis de l'une des deux feuilles, doit remplir la partie de la feuille de matches concernant son équipe. L'une des deux feuilles de matches relatives à la rencontre est confiée à la table de marque, l'autre est conservée et sert à noter les scores. Afin de ne pas perdre de temps, les feuilles de matches de la rencontre suivante doivent être complétées dès la fin de la précédente rencontre.

Dans les rencontres en poules, les 6 matchs sont joués même si le résultat est acquis après 4 ou 5 matchs seulement si l'échéancier le permet, sinon le Juge Arbitre donne son avis sur demande conjointe des capitaines de poursuivre la rencontre. Les joueurs disposent de trois minutes pour se préparer entre l'appel par leur capitaine et le début de leur match.

Un joueur ou une joueuse qui participe à 2 matchs consécutifs dispose d'un temps de repos de vingt minutes. Ce temps peut être réduit avec l'accord des deux équipes.

Les matchs sont en auto-arbitrage.

Toute équipe retardant volontairement une rencontre peut être sanctionnée voire déclarée forfait par le Juge Arbitre ou son adjoint.

Tout joueur désirant s'absenter doit en avertir, via son capitaine, la table de marque et le Juge Arbitre sous peine de disqualification.

Tous les litiges et toutes les situations non couvertes par le présent règlement, sont traités par le Juge Arbitre dans l'intérêt de la compétition et des compétiteurs.

VI. LES BAREMES :

DES POINTS PAR MATCH :

Le résultat de chaque rencontre est déterminé selon le nombre de matchs gagnés et perdus qui donnent lieu à l'attribution de points en application du barème suivant :

- Match gagné + 1 point
- Match perdu 0 point
- Match forfait -1 point

DES POINTS PAR RENCONTRE :

Le résultat de chaque rencontre donne lieu à l'attribution de points selon le barème suivant :

- Victoire + 3 points
- Nul + 2 points
- Défaite + 1 point
- Forfait : 0 point

Le résultat sur une rencontre perdue par forfait sera de 0-6 0-12 0-252.

Si besoin, les cas particuliers dans l'évaluation sont traités par le Juge Arbitre.

VII. LES FORFAITS

Tout joueur déclaré forfait après le tirage au sort doit justifier cette déclaration par l'envoi à la ligue NOUVELLE-AQUITAINE d'un justificatif.

En cas de plusieurs « forfaits » dans une même équipe, après le tirage au sort et avant la compétition, le capitaine doit, dans la mesure du possible, trouver des remplaçants pour que son équipe ait le minimum de joueurs requis (3 femmes et 3 hommes). Si cela n'est pas possible, l'organisation peut tenter de trouver elle-même des remplaçants.

Les remplaçants ne peuvent pas être engagés dans une autre équipe. Si aucun remplacement n'est possible, le capitaine peut déclarer l'ensemble de son équipe forfait, à condition que ce choix soit signalé à l'organisation par téléphone ou par mail au plus tard le dimanche 12 février 2023. Passé ce délai, et sauf avis contraire du Juge Arbitre, l'équipe, même incomplète, mais composée d'au moins deux hommes et deux femmes, doit obligatoirement participer au tournoi sous peine de voir les joueurs ne disposant pas d'un justificatif considérés comme « forfait volontaire ».

Si un ou des remplacement(s) modifient sensiblement la valeur de l'équipe ou si une déclaration de forfait entraîne un déséquilibre dans les tableaux, l'organisation se réserve le droit de modifier ces derniers.

Au cours de la compétition, un « forfait involontaire » amènera le capitaine à définir la composition de son équipe de façon à ce qu'elle puisse disputer le maximum de matchs.

Les matchs non joués par une équipe pour cause de forfait sont considérés comme gagnés par l'équipe adverse.

Seul le Juge Arbitre peut statuer sur le caractère volontaire ou involontaire du forfait. Il peut, le cas échéant, refuser une demande de nouvelle composition d'équipe.

Aucun remboursement des droits d'inscription n'est effectué après le tirage au sort (y compris en cas d'équipe déclarée forfait) si le forfait n'est pas justifié pour chaque joueur considéré.